

COMPTE RENDU

Commission de Suivi de Site

SOLAMAT MEREX Fos sur Mer

Jeudi 7 novembre 2019

Rédacteur : Solamat Merex

Etaient présents :

Monsieur SENATEUR Jean-Marc, Sous-Préfet d'Istres
Madame BERNARD Laure, Sous-Préfecture
Madame MARZIALE Christiane, Sous-préfecture
Madame VARTANIAN Audrey, DREAL
Monsieur CHRISTIEN Gwendal, DREAL
Monsieur MESBAH Boualem, ATMOSUD
Monsieur TROUSSIER Philippe, Mairie de Fos sur Mer
Madame JOLIVET Marion, Mairie de Fos sur Mer
Monsieur MOUTET Daniel, ADPLGF
Monsieur LALANDE François, ADPLGF
Monsieur ATICHIAN Grégoire, FNE
Madame AUSTRUY Annabelle, Institut Ecocitoyen
Monsieur CHAMARET Philippe, Institut Ecocitoyen
Commandant GERMAIN Jean-Pierre, SDIS 13
Capitaine BONNIFAY Pascal, SDIS 13
Monsieur GIRAUDEAU Philippe, AAIR LICHENS
Madame RAMOMBORDES Corinne, Directrice Solamat Merex
Madame MOREL Karine, Responsable HSSE Solamat Merex
Monsieur BRENIN Eric, Salarié Solamat Merex
Madame CHAYETTE Laurence, Assistante de Direction Solamat Merex

Introduction

La séance est ouverte par M. Le Sous-Préfet qui rappelle que lors de cette CSS un point sera fait sur l'activité de SOLAMAT MEREX, le suivi des rejets, les actions de l'inspection des ICPE.

FONCTIONNEMENT DE LA CSS

L'arrêté du 04 novembre 2019 modifie la composition de la CSS. Les collèges « exploitant » et « salariés » ont été mis à jour. Suite aux élections du CSE qui ont eu lieu sur le site SOLAMAT MEREX, le collège « salariés » a été modifié nécessitant la mise à jour du règlement intérieur (article 11). Les titulaires sont au nombre de deux portant à 30 le nombre de voix pour chacun.

La modification du règlement intérieur est actée. Le règlement est joint au présent compte-rendu.

Le bureau est renouvelé ; il est composé :

- Pour le collège des élus : M. TROUSSIER en remplacement de M. RAIMONDI
- Pour le collège des riverains : M. MOUTET (ADPLGF)
- Pour le collège des exploitants : Mme RAMOMBORDES (Directrice Solamat Merex)
- Pour le collège des salariés : M. BRENIN en remplacement de Mme NAVARRO

Le compte-rendu de la CSS du 23/05/2018 est approuvé. M. CHRISTIEN rappelle que cette CSS exceptionnelle portait uniquement sur le DDAE. La FNE s'abstient car cette association n'était pas présente à cette CSS.

La parole est donnée à l'exploitant.

PRESENTATION DU BILAN

Le bilan présenté est pour l'année 2018 et le 1^{er} semestre 2019.

Faits marquants

L'effectif de SOLAMAT MEREX est stable pour le site de Fos sur Mer.

Les 4 certifications ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 50001 et ISO 9001 (activité valorisation des solvants) ont été renouvelées en décembre 2018.

La culture sécurité est ancrée dans toutes les actions de SOLAMAT MEREX :

- Poursuite de la démarche groupe ACT en changeant les comportements.
- Sensibilisation des entreprises extérieures au travers des Trophées Sécurité
- Formation de tout le personnel à la manipulation des extincteurs, plus toutes les formations liées à la sécurité. Le plan de formation fait l'objet d'un suivi mensuel.
- Mise en place de groupes de travail associant parfois des entreprises extérieures pour améliorer dans le temps certains points techniques.
- Nombreuses autres actions réalisées...

L'exploitant a rédigé une fiche G/P le 20/08/2018 pour un bref épisode de fumée rose en sortie de cheminée. Ce phénomène est dû à la présence d'iode même en très faible quantité.

L'exploitant fait un point sur l'avancement de la Demande d'Autorisation d'Exploiter :

- DDAE déposée en décembre 2016

- Dossier « validé » par ARS fin 1^{er} trimestre 2017
- Complétude déclarée par DREAL fin 2017
- Décision du Conseil d'Etat du 06/12/17 concernant l'Autorité Environnementale
- Instruction suspendue à la demande de Solamat en mars 2018
- CSS exceptionnelle en mai 2018
- Obtention autorisation porter à connaissance pour 63 650 t en 2018 pour l'unité incinération : augmentation non substantielle
- Renouvellement du dossier de porter à connaissance pour l'année 2019 auprès de la DREAL
- Demande de Solamat auprès de la Préfecture pour relancer l'instruction début octobre 2019, risque juridique levé concernant l'autorité environnementale
- En attente du retour de la DREAL concernant des études complémentaires demandées

L'exploitant rappelle qu'aucune augmentation des tonnages entrants sur le site autorisés n'est demandée, ni aucune modification des normes autorisées de rejets gazeux (50 000 m³/h).

Les nouveautés demandées répondent à des besoins régionaux et à ceux des clients de SOLAMAT MEREX :

- une modification administrative de l'autorisation des tonnages en incinération : passage de 60 000 tonnes à 90 000 tonnes/an
- des développements sur les outils de valorisation
 - Le lavage de citernes et d'hydrocureurs
 - La mise en place d'une colonne à fractionner pour aller plus loin dans le recyclage des solvants
 - Le stockage provisoire de terres polluées et de résidus solides internes, avant leur incinération ou leur transfert vers des sites de stockage
 - La possibilité de recevoir des déchets pyrotechniques plus variés

Le bilan environnemental global est positif.

SOLAMAT MEREX s'engage :

- à suivre des paramètres non imposés jusqu'à présent (Chrome VI, Vanadium, Arsenic),
- à installer de manière anticipée un analyseur en continu pour le Mercure,
- à réduire toutes les sources potentielles de COV diffus.

M. MOUTET de l'ADPLGF demande comment en augmentant les capacités, les flux ne seront pas modifiés. L'outil a évolué. L'exploitant explique que les capacités de l'outil et ses performances ne dépendent pas du tonnage mais de la nature des tonnes incinérées et des polluants ; il ne faut pas raisonner en tonne réceptionnée mais par typologie de déchet. De nos jours, les déchets sont moins générateurs de flux gazeux, car ils sont constitués principalement de déchets pâteux/solides et de phases aqueuses. En 10 ans, on note une baisse de 60% des produits liquides à fort pouvoir calorifique.

L'exploitant fait un petit rappel des éléments abordés lors de la CSS du 23/05/2018.

M. MOUTET de l'ADPLGF demande quelles sont les sources de COV. L'exploitant indique que les COV proviennent :

- des émissions en pomperie,
- lors des déchargements des camions,
- au niveau des cuves de stockage,
- lors d'opération de maintenance.

L'exploitant précise que 41 t de COV ont été déclarées en 2018, l'objectif est de baisser ce tonnage.

Flux des déchets

Le tonnage total réceptionné (toutes unités confondues) est stable par rapport à 2017 (77 455 t).

Le graphe présenté par l'exploitant montre :

- une augmentation du tonnage pour l'activité « valorisation des solvants »
- une stabilité du tonnage pour l'unité évapo-condensation des effluents aqueux
- une nette baisse de la filière séchage, l'outil ayant été réorienté vers le séchage de boues minérales.

Le tonnage de déchets orientés en incinération auxquels s'ajoutent les déchets des unités annexes s'élève à 63 492 t en 2018.

80% des réceptions proviennent de la région PACA et des régions voisines. La proportion en terme de provenance géographique et d'origine des déchets est la même que ces dernières années.

Bilan des réceptions des artifices de détresse périmés

Le tonnage d'artifices de détresse est stable par rapport à 2017 (47 t en 2017 et 48 tonnes en 2018). La tendance est la même sur le premier semestre 2019. L'apport des artifices se fait par un éco-organisme, APER PYRO. La procédure a été mise à jour, le personnel a été formé, des audits réalisés par APER PYRO ont lieu régulièrement. Aucune anomalie ou incident n'est à relever.

Consommation de réactifs

La consommation de réactifs est liée à la nature des polluants entrants. Les 3 réactifs utilisés ont des actions pour le traitement des fumées sur :

- les gaz acides (chlore/fluor) pour la chaux
- le soufre pour la soude
- les métaux lourds et les dioxines / furanes pour le charbon actif.

Cette consommation ne cesse de diminuer depuis 2016. SOLAMAT MEREX est sensible à l'économie des ressources naturelles tout en maintenant un haut niveau de performance environnementale.

Bilan des sorties déchets

Les mâchefers et les REFIDIS générés par l'unité d'incinération sont envoyés en centre d'enfouissement technique de classe 1 (CET 1).

Le tonnage de mâchefers est lié à la réalisation ou à l'absence de chantier de terres polluées. Les REFIDIS sont envoyés en stabilisation.

Consommation d'eau

Les démarches d'optimisation de la consommation d'eau se poursuivent. La consommation 2018 est légèrement en baisse.

Consommation et Production d'électricité

SOLAMAT MEREX a été excédentaire en 2018 pour la production d'électricité. Le site a été auto-suffisant, la tendance est la même pour 2019.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Rejets gazeux

L'exploitant présente les résultats des rejets gazeux pour l'année 2018 et le 1^{er} semestre 2019 (concentration, valeur maxi, flux moyens et flux annuels).

L'exploitant précise que suite à la demande de l'Institut Ecocitoyen lors de la CSS de 2017, les valeurs maxi pour les moyennes journalières ont été ajoutées et sont présentées.

Pour les mesures en continu, tous les paramètres sont respectés au niveau des concentrations et des flux. Les mesures des organismes extérieurs concordent avec l'auto-surveillance de l'exploitant.

Les concentrations et le flux de rejets sont respectés et inférieurs à l'Arrêté Préfectoral (50 000 Nm³/h)

- 2018 : 40 161 Nm³/h
- Mi 2019 : 38 391 Nm³/h

Concernant les mesures de prélèvement en semi-continu des PCDD-PCDF, les valeurs relevées sur l'année 2018 et pour le premier semestre 2019 sont conformes à la norme et largement inférieures à 0,1 Ng/Nm³ (10 fois inférieures à la norme).

Aucun dépassement journalier n'est à relever.

Monsieur Le Sous-Préfet souligne que l'ensemble des valeurs présentées sont bien en deça des seuils réglementaires.

Rejets aqueux

Le nombre de rejets a nettement augmenté en 2018 (23 500 m³). Les bâchées rejetées correspondent à des épisodes de très forte pluie, elles sont conformes en tous points aux prescriptions d'arrêté préfectoral. En effet, les relevés météorologiques montrent qu'il y a eu 3 fois plus de pluie en 2018 qu'en 2017 et 2016.

Le suivi des mesures des 3 piézomètres est conforme et stable.

La FNE souligne que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) fait état d'une augmentation de 80 000 tonnes de déchets à traiter dans les années à venir. Les capacités de traitement seront-elles suffisantes ?

Surveillance environnementale sur les lichens

Le Docteur GIRAUDEAU d'AAIR LICHENS présente le bilan des surveillances environnementales par les lichens. Cette surveillance consiste au suivi environnemental sur les dioxines / furanes et les métaux lourds à l'extérieur du site SOLAMAT MEREX en mesurant les retombées sur l'environnement.

Un prélèvement annuel est effectué en 4 points différents :

- le point A le château d'eau
- le point B le site minéralier
- le point C le Nord
- le point D l'intermédiaire

Les résultats sont interprétés selon un bruit de fond moyen de 2.3 ng/kg TEQ (quantité de PCDD-F présent dans l'environnement en dehors d'une source connue), acceptable pour le secteur de suivi pour des valeurs significatives au-delà de 3.2 ng/kg TEQ.

Les résultats sont également interprétés selon le seuil d'alerte. Des teneurs inférieures au premier seuil de 20 ng I-Teq/kg indiquent aucune introduction dans l'alimentation.

La localisation des 4 points de prélèvement est définie par rapport aux sites voisins. Il est possible que ces industries apportent des influences sur la qualité de l'air.

Bio-surveillance environnementale des PCDD-PCDF

3 sites ont une valeur positive par rapport au bruit de fond et un site (le château d'eau) a une valeur élevée. Ce point de prélèvement est régulièrement le plus exposé. La valeur seuil a été dépassée en 2015, 2017 et 2018.

La DREAL précise que la rose des vents présentée par AAIR LICHENS est en fait une rose des retombées qui se lit donc à l'inverse d'une rose des vents.

Les valeurs présentent des variations individuelles :

- Avec ses résultats de 2015, 2017 et 2018, A-Château d'eau présente une augmentation sur le long terme.
- C-Nord présente lui aussi une tendance à la hausse mais moindre que A.
- B-Site minéralier aurait une inclinaison favorable à la baisse, qu'il faudra confirmer en 2019.
- Parmi les quatre emplacements, D-Intermédiaire est le plus stable, en apparence, sur une longue durée.

La répartition des congénères de dioxines et furanes n'est pas toujours similaire d'année en année pour B, C et D ; ils peuvent répondre à des origines synergiques. La comparaison basée sur l'ensemble des PCDD et des PCDF détermine une ambiance furanique certaine, non centrée sur une origine précise. Les cartouches de mesures en semi-continu des PCDD/F précédemment expertisées ne présentaient pas de tendance furanique. Selon ces données, Solamat Merex Fos n'est pas à l'origine de ces répartitions et signatures environnementales.

Bio-surveillance des métaux lourds

Les valeurs les plus significatives se situent au point A-Château d'Eau.

En effet, A-Château d'Eau est l'emplacement pour lequel la charge métallique est la moins stable. L'influence de la logistique est probable bien que les poids-lourds soient d'abord passés à proximité des autres sites. Il est cependant plus soumis aux envols de poussières à partir du site minéralier.

L'ambiance atmosphérique est chargée en métaux. Le point A-Château d'Eau possède la charge métallique la plus importante; les points C et D sont équivalents.

Plusieurs taux sont importants, essentiellement sur le point A-Château d'Eau : Ni, Cr, Cd, Hg, Pb, Zn, Mn. Le terminal minéralier apporte notamment le vanadium, probablement le Zn et Mn.

M. Moutet précise que de 1984 à 1992 du soufre était stocké au niveau du Château d'Eau.

Suite aux éléments présentés, M. Moutet s'interroge de l'impact de ces résultats sur la santé humaine.

M. Le Sous-Préfet explique, après avoir précisé que ce n'était pas à AAIR LICHENS d'apporter des réponses, que l'Etat souhaite instaurer une méthodologie commune et remonter aux sources. Il s'agit de trouver une corrélation la plus réelle possible entre les émissions des industriels et les retombées en mettant en place des actions (renforcement des observations, participation des industriels à des groupes de travail...)

Il précise également que toutes les usines ne sont pas suivies comme les incinérateurs.

RISQUES ACCIDENTELS

SOLAMAT MEREX, site classé SEVESO seuil haut de Solamat-Merex, est soumis à une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) et à un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

La PPAM a été mise à jour en 2018 ainsi que le POI.

L'exercice POI est effectué une fois par an. Le scénario est défini avec le SDIS. L'exercice 2018 a eu lieu le 13 avril et a été couplé avec un exercice SST. Le scénario était une fuite suivie d'un incendie sur l'unité de traitement des effluents solvantés avec possibilité d'émission toxique et une personne blessée.

INVESTISSEMENTS REALISES ET A VENIR

L'exploitant présente les différents investissements réalisés en 2018 et durant le 1^{er} semestre 2019 et ceux programmés pour le 2^{ème} semestre 2019, investissements toujours largement liés à la sécurité et à l'environnement.

Investissements réalisés en 2018 et 1^{er} semestre 2019 :

- Modification de la pomperie exploitation
- Modification de la pomperie réception
- Etude des traitements COV UTES
- Finalisation couronnes incendie
- Finalisation système extinction chargement / déchargement UTES
- Finalisation système protection incendie bassin pâteux
- Achat d'une chromatographie : suite à un constat de méconnaissance des déchets par certains producteurs
- Ajout de 2 tapis de convoyage DTQD

- Changement analyseur multi-gaz sortie Filtre à Manches
- Signalétique au sol circulation piétons
- Compresseur 20 bars

Investissements programmés 2^{ème} semestre 2019 :

- Finalisation du traitement des événements de cuves UTES
- Remplacement aérocondenseur Turbo Alternateur
- Finalisation couronnes incendie cuves réception
- Déplacement bungalow RPV
- Installation équipement de production réactif de substitution à la chaux par boue de décarbonatation : phase industrielle du projet ICARE

VISITES DE L'INSPECTION DES ICPE

Concernant les visites d'inspection de ces 3 dernières années :

- 24/11/2017 : aucune non-conformité constatée
- 02/10/2018 : aucune non-conformité constatée
- 11/06/2019 : 1 non-conformité constatée portant sur l'absence de déclaration GERP des émissions COV diffuses en 2018. Ecart levé.

La DREAL précise également que lors des contrôles inopinés du 27 et 28 mars 2018 et du 12 au 14 juin 2019, tous les paramètres mesurés étaient conformes à l'Arrêté Préfectoral.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants de leur présence et clôt la CSS.